

**Maître Gilles MARTHA du Barreau de MARSEILLE,  
Avocat associé de la BBLM Avocats,  
3 Place Félix Baret 13286 MARSEILLE CEDEX 06  
Tél. : 04 91 33 54 56**

## **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

**LE MERCREDI TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX A NEUF HEURES TRENTE (mercredi 3 juin 2026 à 9 h 30)** à la barre **du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE**, Palais de Justice, 25 rue Edouard Delanglade, Salle n°8, 13006 MARSEILLE, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, EN UN LOT UNIQUE, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit :

**A MARSEILLE 4ÈME ARRONDISSEMENT (BOUCHES-DU-RHÔNE) 13004**, dans un immeuble soumis au régime de la copropriété, comprenant un bloc A divisé en « A1 » et « A2 » et un bloc B, **situé 17 Rue Jeanne Jugan**,

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

**QUARTIER CHUTES LAVIES Section 817 D n° 109 « lieudit 17, rue Jeanne Jugan » d'une contenance de 00 ha 11 a 02 ca,**

**LE LOT NUMERO CINQUANTE-SIX (56)**, consistant en **UN APPARTEMENT** situé au rez-de-chaussée de l'immeuble A2, d'une superficie loi Carrez de **73,17 m<sup>2</sup>** à droite, comprenant hall d'entrée avec placard, rangement, salle de séjour avec ouverture sur façade sud-est, chambre contiguë avec ouverture sur même façade, water-closet, salle d'eau, deux chambres contiguës avec ouverture chacune sur façade nord, cuisine avec placard avec ouverture sur même façade, séchoir donnant sur même façade,

Avec les deux cent vingt-six/dix millièmes (226/10000èmes) des parties communes aux copropriétaires de l'ensemble immobilier,

Et les quarante millièmes (40/1000èmes) des parties communes aux copropriétaires de l'immeuble A2.

**ET LE LOT NUMERO QUATRE-VINQT-ONZE (91)** consistant en **UNE CAVE** portant le numéro B3-45, Avec les quatre/dix millièmes (4/10000 èmes) indivis des parties communes aux copropriétaires de l'ensemble immobilier, Et les deux millièmes (2/1000èmes) indivis des parties communes aux copropriétaires de l'immeuble B3.

Ledit ensemble régi par un règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître DIGNE, Notaire à Marseille, le 19 octobre 1961 dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de Marseille 1er, le 19 décembre 1961 volume 3309 numéro 14, modifié aux termes d'un acte reçu par Maître DIGNE, notaire à Marseille le 22 mai 1962, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de Marseille 1er le 19 juin 1962, volume 3425, numéro 33, modifié -aux termes d'un acte reçu par Maître DIGNE, notaire à Marseille le 3 décembre 1963, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de Marseille 1er le

8 janvier 1964, volume 3795, numéro 12 et modifié aux termes d'un acte reçu par Maître DIGNE, notaire à Marseille le 22 décembre 1964, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de Marseille 1er le 4 mai 1965, volume 4252, numéro 1.

**MISE A PRIX : 140 000 € (CENT QUARANTE MILLE EUROS)**

**Les enchères ne peuvent être reçues qu'avec le concours d'un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE.**

**Occupation :** Les biens immobiliers sont occupés par un locataire sans avoir produit le bail.

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute occupation.

Les biens sont vendus A REQUETE DE :

La **BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE**, nouvelle dénomination sociale de la BANQUE POPULAIRE PROVENCALE ET CORSE, société anonyme coopérative à banque variable régie par les articles L 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au BANQUE POPULAIRE et aux établissements de crédit, immatriculée au RCS de NICE sous n° 058 801 481, n° d'immatriculation auprès de l'Organisme pour le registre des Intermédiaires en Assurance (ORIAS) 07005622, dont le siège social est depuis procès-verbal d'assemblée extraordinaire du 22 novembre 2016, 457 Promenade des Anglais, BP 241, 06292 NICE CEDEX 03, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés audit siège, domiciliés en cette qualité audit siège,

**CREANCIER POURSUIVANT**

Ayant pour Avocat **Maître Gilles MARTHA** du Barreau de MARSEILLE, Avocat associé de la **BBLM Avocats**.

Le cahier des conditions de vente rédigé par Maître Gilles MARTHA a été déposé au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de MARSEILLE

où tout prétendant peut en prendre connaissance, ainsi qu'au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant Maître Gilles MARTHA.

Les frais faits pour parvenir à la vente et ceux d'adjudication sont payables en sus du prix par l'adjudicataire dans les délais prévus au cahier des conditions de vente.

Tout enchérisseur devra consigner, préalablement à toute enchère, entre les mains de son Avocat une somme représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3 000 €, par chèque de banque libellé à l'ordre de Madame la Bâtonnière de MARSEILLE.

**VISITE : le mardi 19 mai 2026 de 11 heures à 12 heures SUR PLACE.**

**Pour tous renseignements, s'adresser :**

Au **Cabinet de Maître Gilles MARTHA** du Barreau de MARSEILLE, Avocat associé de la **BBLM Avocats**, 3 Place Félix Baret 13286 MARSEILLE CEDEX 06 – Tél. : 04.91.33.54.56 ou par mail : [gm@bblma.eu](mailto:gm@bblma.eu)

- Ou au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

**Signé : l'Avocat  
Maître Gilles MARTHA**